



Réf. Farde e-Assemblées : 2278613

N° OJ : 47

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2019

Objet : CRU 1 - « Citroën-Vergote ».- Appel à projets de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective ciblé sur six thématiques.- Conventions entre la Ville de Bruxelles et les porteurs de projet.- Dépense.- Octroi de subside. (Réf. 20190918)

Le Conseil communal,

Considérant que l'appel à projets de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective ciblé sur six thématiques, à mener par la Cellule de Rénovation Urbaine, figure au programme du CRU 1 - « Citroën-Vergote », approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 16 novembre 2017 ;

Considérant que cette opération a pour objectif de soutenir des porteurs de projets en vue d'améliorer les conditions relatives à la vie socio-économique moyennant des projets qui doivent impérativement s'inscrire dans au moins une des thématiques identifiées comme prioritaires définies par la Région (article 2 du règlement) : accueil des réfugiés, jeunesse, insertion/formation et agriculture urbaine ;

Vu sa décision du 17 décembre 2018, adoptant le règlement de l'appel à projets en vue de sélectionner les lauréats en tant que porteurs de projet pour l'exécution des appels à initiatives en question ;

Considérant qu'en séance du 6 juin 2019, le Collège a sélectionné 10 lauréats, suite au jury du 21 mars 2019, à savoir :

- l'asbl Arts & Publics pour mener l'action « Numbers (Numérique à Bruxelles et réussite sociale) »,
- l'asbl Atelier Groot Eiland pour mener l'action « Helifarm »,
- l'asbl Centre Communautaire Maritime pour mener l'action « Fiets atelier vélo "Bike yourself" »,
- le C.P.A.S. de Bruxelles pour mener l'action « Citroën-Vergote : co-construction d'une dynamique sociale et participative avec les jeunes du quartier Nord »,
- l'asbl Interpôle, pour mener l'action « Tous migrants - tous citoyens »,
- l'asbl Ferme du Parc Maximilien pour mener l'action « Barry White, Brown, Black des moutons dans la Ville »,
- l'asbl Multiculturele vereniging De Bron pour mener l'action « Dancing to Be.Connect »,
- l'asbl Vluchtelingenwerk Vlaanderen pour mener l'action « Start, Tea, Talk & Walk »,
- l'asbl Parckfarm T&T pour mener l'action « De la fourche à l'assiette : parc pédagogique »,
- l'asbl Public pour mener l'action « Au bord de l'eau » ;

Considérant qu'afin de définir les droits et les obligations de chacune des parties, il y a lieu de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et le porteur de projet pour l'exécution des actions socio-économiques en question ;

Considérant que pour pouvoir assurer leur mission en 2019, les porteurs de projet concernés bénéficient d'un subside accordé par la Ville, à savoir :

- l'asbl Arts & Publics : 36.000,00 EUR,
- l'asbl Atelier Groot Eiland : 35.500,00 EUR,
- le C.P.A.S. de Bruxelles : 11.800,00 EUR,
- l'asbl Interpôle : 48.760,71 EUR,
- l'asbl Ferme du Parc Maximilien : 31.200,00 EUR,
- l'asbl Le Centre Communautaire Maritime : 21.261,33 EUR,
- l'asbl Multiculturele vereniging De Bron : 20.000,00 EUR,
- l'asbl Vluchtelingenwerk Vlaanderen : 14.370,07 EUR,

- l'asbl Parckfarm T&T : 19.000,00 EUR,
- l'asbl Public : 55.000,00 EUR ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits aux articles 93022/33202 et 93022/43501 du budget ordinaire de 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1

Les conventions entre la Ville de Bruxelles et les porteurs de projet pour mener leur projet de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective ciblé sur six thématiques dans le cadre du CRU 1 - « Citroën-Vergote » sont adoptées, à savoir :

- l'asbl Arts & Publics pour l'action « Numbers (Numérique à Bruxelles et réussite sociale) »,
- l'asbl Atelier Groot Eiland pour l'action « Helifarm »,
- l'asbl Centre Communautaire Maritime pour l'action « Fiets atelier vélo "Bike yourself" »,
- le C.P.A.S. de Bruxelles pour l'action « Citroën-Vergote : co-construction d'une dynamique sociale et participative avec les jeunes du quartier Nord »,
- l'asbl Interpôle pour l'action « Tous migrants - tous citoyens »,
- l'asbl Ferme du Parc Maximilien pour l'action « Barry White, Brown, Black des moutons dans la Ville »,
- l'asbl Multiculturele vereniging De Bron pour l'action « Dancing to Be.Connect »,
- l'asbl Vluchtelingenwerk Vlaanderen pour l'action « Start, Tea, Talk & Walk »,
- l'asbl Parckfarm T&T pour l'action « De la fourche à l'assiette : parc pédagogique »,
- l'asbl Public pour l'action « Au bord de l'eau ».

Article 2

Le principe d'accorder un subside de fonctionnement pour l'année 2019 aux 10 lauréats, dont question à l'article 1, est adopté, à savoir :

- l'asbl Arts & Publics : 36.000,00 EUR,
- l'asbl Atelier Groot Eiland : 35.500,00 EUR,
- le C.P.A.S. de Bruxelles : 11.800,00 EUR,
- l'asbl Interpôle : 48.760,71 EUR,
- l'asbl La Ferme du Parc Maximilien : 31.200,00 EUR,
- l'asbl Le Centre Communautaire Maritime : 21.261,33 EUR,
- l'asbl Multiculturele vereniging De Bron : 20.000,00 EUR,
- l'asbl Vluchtelingenwerk Vlaanderen : 14.370,07 EUR,
- l'asbl Parckfarm T&T : 19.000,00 EUR,
- l'asbl Public : 55.000,00 EUR.

Annexes :

[Règlement \(POUR INFORMATION\)\(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Extrait Collège \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention ARTS_ &_ PUBLICS \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention ATELIER_ GROOT_ EILAND \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention CENTRE_ COMMUNAUTAIRE_ MARITIME \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention CPAS \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention DE_ BRON \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)



[Convention FERME_MAXIMILIEN \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Convention INTERPOLE \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Convention PARCKFARM \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Convention PUBLIC \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Convention VLUCHTELINGENWERK \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Synthèse Arts & Publics \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Synthèse Atelier Groot Eiland \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Synthèse C.P.A.S. de Bruxelles \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Synthèse Interpôle \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Synthèse Ferme du Parc Maximilien \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Synthèse Le Centre Communautaire Maritime \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Synthèse Multiculturele Vereniging De Bron \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Synthèse Parckfarm T&T \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Synthèse Public \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[Synthèse Vluchtelingenwerk Vlaanderen \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)